

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 17 (1929)

Heft: 304

Artikel: Correspondance

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-259681>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

rale: les membres des syndicats (6.900.000); les contribuables payant des impôts directs (1 million et demi); les fonctionnaires et salariés divers (environ 829.000); le clergé catholique romain (55.000 environ).

Les membres des syndicats et les producteurs possèdent donc le droit de vote, mais pas les femmes, qui sont pourtant aussi des productrices et qui font pourtant aussi partie de la population ouvrière italienne. Ainsi, dans le nouveau programme fasciste, les femmes comptent encore moins qu'auparavant, quoiqu'elles aient des possibilités d'action directe dans le domaine syndical.

La place que l'on a trouvée pour elles dans l'activité politico-sociale du pays est celle de productrices d'enfants, ce qui leur a valu de pouvoir, quoique mariées, garder leur place dans les bureaux et les fabriques. C'est à cela aussi que l'on doit les projets augmentant les allocations de maternité, qui garantiront à la mère qui travaille le repos nécessaire après et avant la naissance de son enfant, et un salaire minimum pour tout le temps pendant lequel elle devra cesser son travail.

Les activités féminines sous le régime fasciste sont groupées dans la *Piccola Italia* et la *Giovane Italia*, cette dernière étant une association athlétique qui compte environ un demi-million de membres; puis les *Femmes fascistes militantes*, qui ont leur place au centre du mouvement militant fasciste. Mais les femmes fascistes, en dépit de cette situation, ne sont pas placées sur un pied d'égalité avec les hommes, et il ne leur est confié aucune charge politique: elles remplissent des fonctions purement administratives, avec des devoirs nettement définis. Les écoles, l'économie domestique, le travail d'usine et les questions sociales sont de leur ressort; la politique est l'affaire des hommes.

Il existe bien encore quelques organisations féminines datant de l'époque préfasciste, mais qui ne possèdent plus guère d'autorité. Ainsi le Conseil National des Femmes italiennes, bien connu autrefois. Dernièrement s'est reconstituée l'Association pour le Suffrage (bien que ce nom soit maintenant un anachronisme), sous le titre de Fédération pour les droits civils et politiques des femmes. Il existe aussi une Association des Femmes universitaires, mais aucune de ces Sociétés n'a été invitée à proposer des noms pour la liste des 1000 candidats parlementaires.

On connaît la procédure selon laquelle la Chambre sera nommée, et qui ne se rencontre dans aucun autre pays. L'Italie tout entière forme une seule circonscription; le corps électoral est composé des électeurs municipaux, répartis en 13 Confédérations et Associations correspondant à 7 branches d'activité: banques, transports, arts, etc. La loi autorise chacune de ces Confédérations à proposer un nombre donné de candidats, au total 800, les Associations en proposant 200 de leur côté. Ainsi est élaborée une liste de 1000 noms, dans laquelle le Grand Conseil en choisit 400 pour les soumettre aux électeurs. Le Grand Conseil est le corps suprême qui organise toutes les activités du régime fasciste. Il a des compétences d'ordre juridique et un pouvoir consultatif pour toutes les questions politiques, économiques et sociales que le chef des gouvernements lui soumet. Il est présidé par le chef du gouvernement, qui est en même temps premier ministre et secrétaire d'Etat. La liste de 400 noms dressée par lui est soumise aux électeurs, qui votent par *oui* ou *non*, et qui ne peuvent donc qu'accepter ou refuser cette liste en bloc.

Les femmes, on le voit, ne comptent pas et n'ont aucune place dans cette nouvelle Constitution de l'Italie. Les postes officiels, sous le régime fasciste, sont nominatifs et non pas

souffrit l'immixtion d'aucuns éléments métaphysiques, B. Jacob: « La justice sociale, en s'élevant comme la mer, ne submerge pas la charité, elle la porte plus haut. »

Ainsi sentit, ainsi agit Elise de Pressensé. Son nom restera lié à l'évolution de la notion de charité en une notion de justice secrètement éclairée par l'amour — il faudrait dire par la passion. « Dans ce monde de désordre, écrivait-elle, la justice ne peut exister sans compassion. » Ce qu'elle nous a apporté et ce qui ne s'eteindra plus, passant de ses mains dans les nôtres, ce n'est rien moins que le flambeau d'une conscience nouvelle.

MARIE DUTOIT.

électifs, même pour les hommes, et sont remplis par ordre supérieur, tous les titulaires étant membres du parti fasciste. Mais les femmes, même membres de ce parti, sont exclues de son Comité exécutif, et ont grand'peine à obtenir une fonction d'ordre public. L'avenir amènera-t-il un changement à cette situation?

Quand nous considérons l'activité féministe d'autres pays, il nous semble vivre, soit au centre de l'Afrique, soit dans le Royaume du Soleil, suivant le point de vue auquel nous nous plaçons. Certainement nos « Tables sacrées » ont été brisées, et les principes sur lesquels nous basions notre activité suffragiste d'autrefois ne sont plus du tout en harmonie avec le régime fasciste, ni dans sa substance, ni dans sa forme. Mais les femmes italiennes ne peuvent pas se nourrir de lamentations, et s'il y a encore place chez nous pour un sérieux mouvement féministe, celui-ci doit être plus vivant, mieux en harmonie avec son temps, et doit, au lieu de se contenter de traditions, prendre résolument contact avec les problèmes de notre nouvelle vie nationale. Car seul, un puissant mouvement féministe pourra gravir de nouveau la montagne sainte, et persuader au chef du régime fasciste de nous donner de nouvelles Tables de la Loi.

X.

CORRESPONDANCE

Mme l^e Dr Gourfein-Welt nous écrit:

Voici ma réponse à la rectification publiée dans le *Mouvement Féministe* du 15 février 1929, page 31, et signée C. D. (au sujet d'un article sur *Les Femmes dans les Universités suisses*. Réd.):

D'un commun accord, les auteurs des monographies sur les études féminines dans les Universités suisses avaient décidé de ne pas tenir compte des « auditrices » dans leurs statistiques. Les conditions de leur admission étaient toutes différentes de celles des étudiantes régulières, et elles n'ont d'ailleurs pas le droit de se présenter aux examens. M^e Clara Delay fut bien immatriculée en 1872 à la Faculté des Lettres de l'Université de Genève comme *auditrice* (appelées « assistantes » à cette époque), mais non comme étudiante régulière.

Les Genevoises ont donc bien attendu jusqu'en 1890 pour entrer à l'Université de Genève comme étudiantes régulières.

La Pétition fédérale pour le suffrage féminin

A Genève.

Une réunion, le 14 mars, des chefs des 29 Secteurs entre lesquels est divisée, pour la récolte des signatures, l'agglomération urbaine, ainsi que des représentants des 25 Sociétés locales, féminines, mixtes ou masculines, qui collaborent au travail pour la pétition à Genève, a permis de constater l'entrain et la joyeuse ardeur qui règnent dans les milieux suffragistes, malgré les inévitables difficultés rencontrées. Un pointage des listes remplies déjà rentrées a permis d'établir qu'en un peu plus de trois semaines (25 jours exactement), 6000 signatures masculines et féminines avaient déjà été récoltées: premier résultat très encourageant, quand on songe au chiffre fixé par la loi pour une initiative ou un référendum cantonal! Et des applaudissements mérités ont salué M^e Kuhne-Dupuis, directrice du Bureau de placement de la Chambre de Travail, qui, dans ses rares heures de loisir, a récolté à elle seule 1150 signatures.

Bien que l'ordre du jour portât administrativement cette rubrique sévère: *rapports des chefs de Secteurs*, ces rapports ont été tout le contraire d'aride, et les éclats de rire qui ont fusé, et les exclamations qui ont jailli, ont bien montré que, si la récolte des signatures à domicile est parfois chose difficile, fatigante, absorbante, décourageante même, elle comporte d'autre part un intérêt très vif pour tous ceux qui savent voir et observer, et qui aiment à tirer des conclusions psychologiques de ce coup de sonde dans l'opinion publique. Conclusions que viennent infirmer ou confirmer de façon souvent inattendue d'autres expériences: ainsi, plusieurs collectrices disent que les signatures de femmes sont beaucoup plus faciles à obtenir que celles des hommes. — Les hommes ne sont jamais chez eux aux heures où je suis obligée de faire mes visites, répond une autre; c'est donc par absence forcée qu'ils pèchent, et non par mauvaise volonté ou hostilité. — Oh! que non pas, s'écrie une troisième: